

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Pax - Travail - Patrie

REGION DU NORD

DEPARTEMENT DE LA BENOUE

COMMUNAUTE URBAINE DE
GAROUA

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

NORTH REGION

BENOUE DIVISION

GAROUA CITY COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°015/AONO/CUG/CIPM/2024 DU ~~26/12/24~~ RELATIF AUX TRAVAUX DE
CONSTRUCTION D'UNE CLOTURE DE 100 METRES LINEAIRES DE LONGUEUR
SUR LE SITE DU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE GAROUA,
DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD.
EN PROCEDURE D'URGENCE

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de la convention de financement FEICOM/Communauté Urbaine de Garoua, le Maire de la ville de Garoua lance pour le compte de la Communauté Urbaine de Garoua, un appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de construction d'une clôture de 100 ml de long sur le site du centre de formation professionnelle de Garoua, Département de la BENOUE, Région du Nord. En procédure d'urgence.

2. Consistance des travaux

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, consistent à construire une clôture de 100 ml dont les grandes tâches sont détaillées dans le cadre du Devis Quantitatif et Estimatif

3. Délai d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de deux (02) mois.

4. Allotissement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres consistent en lot unique.

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de 10 000 000 (dix millions) FCFA TTC.

Le présent appel d'offres est ouvert à toutes les entreprises de droit camerounais ayant une compétence dans le domaine des bâtiments et travaux publics.

6. Financement

Les travaux du présent Appel d'Offres sont financés par le FEICOM, Exercice 2024.

7. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de : 200 000 (deux cent mille) FCFA, établie par un organisme financier agréé par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres.

8. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat du Maire de la ville de Garoua dès Publication de l'avis d'Appel d'Offres.

9. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être obtenu au **Secrétariat du Maire de la ville de Garoua** dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres, contre versement d'une somme non remboursable de **20 000** (vingt mille) FCFA, payable à la Recette municipale de la Communauté Urbaine de Garoua.

10. Remise des offres

Chaque Offre rédigée en français ou en anglais en **sept (07)** exemplaires dont l'original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au **Secrétariat de la Communauté Urbaine de Garoua** au plus tard le **31/01/25** à **13 heures** précises.

Les plis contenant les soumissions seront placés dans une grande enveloppe anonyme portant la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°015/AONO/CUG/CIPM/2024 DU **26/01/24** RELATIF AUX TRAVAUX DE
CONSTRUCTION D'UNE CLOTURE DE 100 MÉTRE LINEAIRE DE LONGUEUR SUR
LE SITE DU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE GAROUA,
DEPARTEMENT DE LA BENOUË, REGION DU NORD.
EN PROCEDURE D'URGENCE

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

11-Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par un organisme financier agréé par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un **montant de 200 000** (deux cent mille) FCFA valable pendant une période de trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres. Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs ou une autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de **trois (03) mois** précédant la date de dépôt des offres, ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme financier agréé par le Ministère chargé des Finances.

12-Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le **31/01/25** à **14 heures** dans la salle de réunion de la CIPM.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

13-Critères d'évaluation (la grille d'évaluation est jointe en annexe)

L'évaluation des offres se fera en un seul temps et en **trois (03) étapes** :

1^{ère} étape : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.

2^{ème} étape : Evaluation technique des offres administrativement conformes.

3^{ème} étape : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été

reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

Principaux critères éliminatoires :

13.1.1. Pièces administratives

Fausse déclaration ou pièce falsifiée

Absence de la caution de soumission à l'ouverture

Absence ou Non-conformité après 48 h d'une pièce du dossier administratif

13.1.2 Offre technique

Fausse déclaration ou pièce falsifiée

Note technique inférieur au seuil minimal requis (70%), soit 35 oui sur 50 possibles.

Absence de la déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire déclare n'avoir pas abandonné de marché au cours des trois (03) dernières années et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises suspendues

13.1.3 Offre financière

Offre incomplète ou non conforme

Non-conformité du modèle de soumission

Absence d'un prix unitaire quantifié à la fois dans le BPU et le DQE

Absence d'un sous-détail des prix

Principaux critères essentiels

L'évaluation des Offres techniques se fera par la méthode binaire (oui/non) suivant la grille d'évaluation établie sur **50 critères essentiels** jointe au DAO et qui prend en compte les critères essentiels ci-dessous :

Présentation générale de l'Offre sur **3 critères** ;

L'expérience du personnel de l'entreprise sur **21 critères** ;

La disponibilité du matériel et des équipements essentiels sur **8 critères**;

Proposition technique et planning d'exécution des travaux sur **11 critères**;

Références de l'entreprise et capacité de préfinancement de l'Entreprise supérieure ou égale à **trois millions cinq cent mille (3 500 000) FCFA** sur **5 critères** ;

Consentement des clauses à caractères administrative et technique **02critères**.

Seuls les Soumissionnaires ayant obtenu **35 oui sur 50 possibles** soit (70%), seront qualifiés pour la suite de la procédure et verront leur Offre financière analysée (grille d'évaluation jointe en annexe)

14-Références prix et attribution

Il sera considéré les montants toutes taxes comprises à l'issue de l'évaluation de l'offre financière, le marché sera attribué au soumissionnaire remplissant les capacités techniques et administratives requises et dont l'offre est évaluée la moins disante après correction éventuelle.

15-Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17-Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Communauté Urbaine de Garoua.

18-Additif à l'Appel d'Offres

L'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler ou de modifier le présent Appel d'Offres avant la date limite de dépôt des offres suite à une demande d'éclaircissements d'un soumissionnaire relevant un manquement au DAO.

19-Corruption

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants :

690190193 / 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

GAROUA, le 03 JAN 2025

**Le Maire de la ville de Garoua
(Autorité contractante)**



Goura Beladji

Ampliations:

- MINDDEVEL/Gra
- MINMAP/Gra
- Préfet-Bé
- FEICOM / NORD
- ARMP /Nord (pour publication et archivage)
- Le DDMAP/MI. (pour information et affichage)
- Président CPM (pour information)
- SOPECAM (Pour publication)
- Affichage (pour information)
- Archives/Chrono